

SEANCE DU 20 septembre 2023



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :
2023 - 035

Étaient présents : Renée JEANNERET Maire, Catherine DAGUET, Franck MATHIEU, Michel GANDON, Karine CHAMPIE adjoints, Alain BROSSARD, Danielle STAES, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Valérie PEY-PATIN, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, Josiane BRENIER, René BONNET, Reynald CADORET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC, et Cindy OLIVIER conseillers municipaux.

Absents excusés : Alain FILIPPI (pouvoir à Michel GANDON), Jean-Pierre LION (pouvoir à Karine CHAMPIE), Manon PETERS (pouvoir à Catherine DAGUET), Nadine QUENNESSON (pouvoir à Régis AMIOT), Michel PETIT (pouvoir à Franck MATHIEU)

Absents : NEANT

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	18	5	18

Objet de la délibération : Approbation du budget supplémentaire 2023 pour le Budget Annexe Assainissement

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

28 SEP. 2023

Et publication le :

29 SEP. 2023

Le Maire,
Renée JEANNERET



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicables aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération 2023-011 en date du 11 avril 2023 portant le Budget Primitif 2023 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ;

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances en date du 13 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, à la MAJORITÉ (14 POUR ; 9 CONTRE : AMIOT ; DURIEZ ; BRENIER ; BONNET ; CADORET ; DARRIGOL ; DUBUC ; OLIVIER ; QUENNESSON),
DECIDE :

- D'APPROUVER, le budget supplémentaire du Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Sections	Crédits ouverts BP 2023	Crédits de reports	BS 2023	Crédits ouverts après BS 2023
Fonctionnement				
Dépense	106 241,00 €			106 241,00 €
Recette	106 241,00 €			106 241,00 €
Total fonctionnement	0,00 €			0,00 €
Investissement				
Dépense	657 475,97 €	19 271,40 €		676 747,37 €
Recette	657 457,97 €		19 271,40 €	676 747,37 €
Total investissement	0,00 €	-19 271,40 €	19 271,40 €	0,00 €
Total DEPENSE	763 716,97 €	19 271,40 €		782 988,37 €
Total RECETTE	763 716,97 €		19 271,40 €	782 988,37 €
Total GENERAL	0,00 €	-19 271,40 €	19 271,40 €	0,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Renée JEANNERET

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20230920-DEL-2023-035-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023



Le secrétaire de séance
Laura BONHOMME

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de la Justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.